Province de Québec Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton du mardi 01 février 2022 ajournée et tenue à huis clos en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, et par enregistrement différé **le lundi 07 février 2022 à 16h30**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, aux règles sanitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux et particulièrement aux modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, à laquelle séance sont présents:

Mesdames les conseillères :

Barbara Beugger Kelly Huard

Messieurs les conseillers :

Claude Larocque Éric Jodoin Mathieu Beaudry Pierre Dufresne

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier par intérim est également présent.

Eau potable - Facturation pour l'achat et le transport

053-02-2022

Attendu qu'au cours du mois d'octobre dernier, la Municipalité a vu son approvisionnement en eau potable diminué drastiquement au point où elle a dû transporter de l'eau durant plusieurs semaines;

Attendu que le Conseil municipal est d'opinion qu'il y avait urgence d'agir afin que l'alimentation en eau potable se poursuive et assurer une protection incendie adéquate;

Attendu que pour maintenir un service à la population, la Municipalité a procédé à l'alimentation directe de l'usine Burnbrae Farms située au 830, rue Lanoie;

Attendu que l'entreprise accepte d'acquitter la facture de location de 2 citernes pour la période du 29 novembre au 17 décembre dernier au montant de 24 682,93 \$.

Attendu que la Municipalité entend récupérer de l'industrie les coûts engendrés pour la fourniture d'eau potable, sous forme de taxation directe;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

et résolu d'autoriser le paiement des sommes suivantes :

- L'Eau-Thentique transport inc.

191 466,86 \$

Il est de plus résolu que ces montants soient acquittés à même les activités de fonctionnement de l'année 2021 et de transmettre une facture à l'entreprise Burnbrae Farms représentant le coût de location de 2 citernes pour la période du 29 novembre au 17 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Comités du conseil - composition

054-02-2022

Attendu que le Conseil municipal a adopté sa résolution 369-12-2021 lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre dernier procédant ainsi à la formation de Comités du conseil afin d'étudier différentes questions conformément aux dispositions de l'article 82 du Code municipal du Québec;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la composition de certains comités;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne

appuyé par Claude Larocque

et résolu de modifier la résolution 369-12-2021 dans le but d'ajouter Madame la conseillère Kelly Huard au sein du comité du Parc nature ainsi qu'au sein du Comité de développement du parc industriel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Procès-verbal du 18 janvier 2022

055-02-2022

Attendu qu'une erreur de transcription est survenue dans le procèsverbal du 18 janvier 2022 à la résolution 018-01-2022 où le nom de Monsieur Denis Meunier y est inscrit;

Attendu que lors de la séance ordinaire du 1^{er} février dernier, selon la résolution 028-02-2022, le Conseil municipal a adopté à la majorité des conseillers le procès-verbal du 18 janvier tel que rédigé.

Attendu qu'après avoir pris connaissance de l'enregistrement de la séance du 18 janvier, il est clairement mentionné le nom de Madame Cynthia Bossé, ex-directrice générale de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne

appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu de modifier la résolution 018-01-2022 afin qu'elle reflète le nom des gens tel qu'adopté le 18 janvier dernier, c'est-à-dire en enlevant le nom de Denis Meunier, directeur général et en le remplaçant par celui de Madame Cynthia Bossé, ex-directrice générale de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Génératrice pour l'usine de filtration

056-02-2022

Attendu qu'au cours de l'été 2021, la Municipalité a procédé à l'achat d'une génératrice de 100kw pour les besoins de l'usine de filtration auprès des Entreprises G.A. Beaudry et fils inc. au montant de 41 239 \$ plus taxes;

Attendu que le fabricant Kohler a procédé rétroactivement pour toutes les commandes avant le 1^{er} janvier 2022 à une augmentation de ses produits en offrant la possibilité à ses clients d'annuler leur commande sans pénalité;

Attendu que cette nouvelle mesure se traduit pour la Municipalité par une hausse de 2 061 \$ plus taxes;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter ladite augmentation;

Attendu que l'ajout d'une génératrice fait partie du point numéro 10 du programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) visant la mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'accepter la nouvelle proposition des Entreprises G.A. Beaudry et fils inc. au montant de 43 300 \$ plus taxes pour la fourniture d'une génératrice de 100kw pour les besoins de l'usine de filtration d'eau potable tel que montré sur la proposition numéro 21-035 du 3 février 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Camionnette – achat pour le Service des Travaux publics

057-02-2022

Attendu qu'il est devenu nécessaire de procéder à l'acquisition d'une nouvelle camionnette pour le Service des Travaux publics;

Attendu que le délai de livraison pour un véhicule neuf est estimé par les concessionnaires entre 6 à 8 mois d'attente;

Attendu qu'il existe très peu de véhicules usagés ayant un kilométrage raisonnable;

Attendu que le directeur du Service des travaux publics a obtenu quelques propositions de concessionnaires pour des véhicules neufs et usagés;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'accepter la proposition du concessionnaire Formule Ford de Granby pour la fourniture d'une camionnette de marque Ford, modèle Ranger 2019 ayant 14 763 km au montant de 39 995 \$, plus immatriculation et les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Période de questions (Oral et écrites)

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

Clôture de la séance

058-02-2022

Attendu que tous les sujets sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque

appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de clore la séance à 16h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

Le maire,

Denis Meunier

Robert Leclerc